

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

⚠

Intitulé du projet :

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9

1. Coordonnées du projet

	janvier 1974 retain à la décemmation de la récende d'impor sur les salaires et les pensions					
Ministre initiateur :	Le Ministre des Finances					
Auteur(s) :	Ministère des Finances					
Téléphone :	Courriel: carlo.fassbinder@fi.etat.lu					
Objectif du projet :	Introduction de la référence au nouvel abattement de maintien dans la vie professionnelle, visé à l'article 129g de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.					
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commi (s) impliqué(e)(s) :	une /					
Date:	02/10/2025					
2. Objectifs à valeur constitutionnelle						
Le proiet contribue-t	-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? 🔲 Oui 🔀 Non					
	illez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case					
«Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :						
Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit						
Promouvoir le dial	ogue social					
│	te personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié					
Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures						
S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique						
│ │	re des animaux					
Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel						
Promouvoir la protection du patrimoine culturel						
Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques						
Remarques :						



3. Mieux légiférer

J. I	mieux tegileiei							
1)	Chambre(s) professio	nnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:						
x	Chambre des fonctionnaire	hambre des fonctionnaires et employés publics						
×	Chambre des salariés	hambre des salariés						
x	Chambre des métiers							
×	Chambre de commerce							
x	Chambre d'agriculture							
¹ Veu	uillez indiquer la/les Chambre(s) pro	ofessionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son appro	bation pa	r le Conseil d	le gouvern	ement.		
2)	Autre(s) partie(s) pre	nante(s) (organismes divers, citoyens,) à saisir /	saisi(e)s pour av	is:	Oui	× N	lon
Si o	ui, laquelle / lesquelles :							
Ren	narques / Observations :							
3)		on de directives européennes, ve, rien que la directive » est-il respecté ?	Oı	ui 🗌	Non	\boxtimes	N.a.	2
Si n	on, pourquoi ?							
4)	Destinataires du proj	et:						
-	Entreprises / Professions lib	érales :	⊠ 0ι	ui 🗌	Non			
-	Citoyens :		⊠ 0ι	ui 🗌	Non			
_	Administrations :		⊠ 0ι	ui 🗌	Non			
5)	(cà-d. des exemption	nall first » est-il respecté ? s ou dérogations sont-elles prévues suivant la /ou son secteur d'activité ?)	☐ Oi	ıi 🗌	Non		N.a.	2
Ren	narques / Observations :							
6)	en supprimant ou e déclaration existant l'administration, en	-il à la simplification administrative, notamment n simplifiant des régimes d'autorisation et de s, en réduisant les délais de réponse de réduisant la charge administrative pour les améliorant la qualité des procédures ou de la		ui 🔀	Non			
Ren	narques / Observations :							
7)		stion contient-il des dispositions spécifiques ction des personnes à l'égard du traitement des personnel ?		ıi 🔀	Non		N.a.	2
dor adn	oui, de quelle(s) nnée(s) et/ou ninistration(s) git-il ?							

8) Y a-t-il un besoin en concernée ?	formation du personnel de l'administra	tion
Si oui, lequel ?		
Remarques / Observations :		
² N.a. : non applicable.		
4. Digitalisation et de	onnées	
9) Y a-t-il une nécessite	é d'adapter un système informatique Government ou application back-office)	⊠ Oui ☐ Non
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?	année d'imposition 2026	
10) Le projet tient-il cor (priorisation de la v	npte du principe « digital by default » oie numérique) ?	☐ Oui Non
	ne démarche administrative qui nécessit données à caractère personnel sur les a	
Si oui, ces informations ou données à caractère personne peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only» ?	el	
12) Le projet envisage-t données ?	-il la création ou l'adaptation d'une ban	que de 🗌 Oui 🔀 Non
5. Égalité des chance	es (à remplir pour les projets de rè	eglements grand-ducaux) ³
13) Le projet est-il :		
	l'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui Non
- positif en matière d'égalit	é des femmes et des hommes ?	Oui Non
Si oui, expliquez de quelle manière :		
- neutre en matière d'égali	té des femmes et des hommes ?	⊠ Oui ☐ Non
Si oui, expliquez pourquoi :	Les dispositions légales et réglementaire distinction ni quant au sexe ni quant au	es en cause s'appliquent de façon uniforme sans genre.
- négatif en matière d'égali	té des femmes et des hommes ?	☐ Oui ⊠ Non
Si oui, expliquez de quelle manière :		
14) Y a-t-il un impact fin	ancier différent sur les femmes et les ho	ommes?
Si oui, expliquez de quelle manière :		
³ Pour les projets de loi, il convient de	se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale «	et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.

6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

15)	Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a. ²		
Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :						
https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html						
16)	Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou règlementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?	Oui	☐ Non	⊠ N.a. ²		
Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :						
https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infoflyer-web.pdf						